



La lettre d'Halte Incin'

ISSN 1961-5000 — N°57 — Mars 2008
0,00 € — Photocopie recommandée

Halte Incin'
est une association
qui a pour but
de promouvoir
en Dordogne
une politique de gestion
des déchets
excluant l'incinération

Projet de gazéification en Dordogne

Sceptiques et inquiets

La visite a eu lieu le 26 juin 2007. Et si nous ne vous en parlons que maintenant, c'est parce qu'il aura fallu de longs mois pour la digérer, tant elle nous a laissés perplexes.

Ce 26 juin, donc, quelques représentants d'Halte Incin' ont visité le site de l'entreprise AES (Action Environnement Services), à Saint-Paul-la-Roche, près de Thiviers, puis une installation pilote de gazéification à Moissanes, en Haute-Vienne. Cette visite avait lieu à l'invitation des responsables d'AES, qui voulaient nous montrer leur savoir-faire en matière de compostage des boues de stations d'épuration, et nous convaincre du bien-fondé de leur projet d'installer un gazéificateur à proximité de leur centre de compostage. Car Halte Incin', comme d'autres associations, dénonçait l'enfer nauséabond qu'AES fait vivre aux riverains du site, et remettait en cause l'idée d'un gazéificateur, assimilé à un incinérateur déguisé (voir La lettre d'Halte Incin' n°50, 51 et 54).

Halte Incin' avait décidé de répondre positivement à l'invitation d'AES, mais en faisant appel à des militants associatifs aux compétences variées. Nous avons notamment fait appel à Maurice Sarazin, vice-président de l'APPEL, association qui s'oppose à l'incinérateur de Lunel, dans l'Hérault. Maurice Sarazin est ingénieur à la retraite : son bagage de physicien et de chimiste, sa maîtrise des process industriels nous semblaient indispensables pour décortiquer le discours de présentation du gazéificateur. Nous avons également fait appel à Marine Schenegg, de l'association Vivre en Entre-Deux-Mers (Gironde). Cette association lutte contre un projet de gazéificateur similaire à celui qu'AES voudrait installer à Saint-Paul-la-Roche : sa connaissance du dossier était un atout précieux pour relativiser le discours des porteurs du projet périgourdin. Enfin, Halte Incin' avait proposé à d'autres associations locales — Bien Vivre à Saint-Paul, et Thiviers la Vie — de profiter de cette visite guidée, en compagnie de "spécialistes".

Mais la visite a bien mal commencé : lorsqu'ils ont réalisé que nous accompagnerait, les responsables d'AES nous ont sommé de venir seuls, sous peine d'annuler la visite. Nous

étions à la veille de la visite, et nos amis de Gironde et de l'Hérault étaient en route vers la Dordogne. Il a fallu négocier âprement avec AES : nous avons obtenu que Maurice Sarazin et une représentante de Thiviers la Vie nous accompagnent, mais les représentants de l'association de Gironde et de l'association de riverains de Saint-Paul-la-Roche sont restés persona non grata. Marine Schenegg et ses trois collaborateurs du Collectif Déchets Girondin ont donc passé la nuit en Dordogne, et sont repartis chez eux le lendemain sans participer à la visite. De quoi les responsables d'AES et du gazéificateur de Moissanes avaient-ils si peur ?

La matinée du 26 juin a donc été consacrée à la visite des installations de compostage d'AES à Saint-Paul-la-Roche. Chaque année, 25 000 tonnes de boues de station d'épuration sont mélangées à une quantité égale de morceaux de bois (déchets de palettes, principalement) et de déchets verts pour être transformés en compost. Cette transformation se déroule dans un bâtiment entièrement clos, avec filtration de l'air sortant. L'odeur pestilentielle qui vous prend à la gorge lorsque vous pénétrez dans le bâtiment ne s'échapperait donc pas à l'extérieur. Le compost produit est entreposé dans des grands casiers ouverts mais protégés de la pluie, pour une mûruration de 3 semaines. Le compost "mûr" qui sort de ces casiers est entreposé à l'air libre, en attendant d'être transporté vers les parcelles agricoles où il servira d'amendement organique. Un compost supposé être mûr, mais que nous avons vu en train de fumer — preuve que la décomposition n'est pas terminée. C'est ce compost qui serait responsable, selon une étude olfactométrique, des mauvaises odeurs que subissent les riverains du site. En résumé : le compost final devrait être stable, mais il est loin de l'être. Maurice Sarazin ne s'est pas gêné pour faire remarquer que le process de compostage devrait être modifié : si le compost était retourné régulièrement pour être davantage aéré, les problèmes de mauvaises odeurs disparaîtraient...

Pourtant, les responsables du site proposent une autre solution au problème des nuisances olfactives : la gazéification. Ce processus indus-

Apprenez à fabriquer votre compost



Le 12 avril, Halte Incin' organise la 7^{ème} édition des Visites guidées des tas de compost, chez 17 particuliers dans tout le département.

> Lire en page 4

Halte Incin' évolue

L'assemblée générale d'Halte Incin' a entériné plusieurs changements. Découvrez le nouveau Conseil d'administration, le nouveau Bureau et le nouveau fonctionnement de votre association.

> Lire en pages 2 et 3

Halte Incin'

Chez Laëtitia Faye 24800 Vaunac

Secrétariat : Adriana

Tél et fax : 05 53 06 76 38

Mél : halte.incin24@wanadoo.fr

Responsable de la publication :

Laëtitia Faye

Contact presse : 05 53 09 27 90

Original photocopié par PAB
(Boulazac) sur papier recyclé

triel consiste à transformer un combustible organique solide en combustible gazeux dans une chaudière, puis d'utiliser le combustible gazeux dans un moteur pour produire de l'électricité.

Le gazéificateur a d'abord été présenté à la presse comme la solution aux mauvaises odeurs : il était question qu'on y brûle... le compost produit à Saint-Paul-la-Roche (Sud-Ouest du 20/12/06). Les promoteurs du projet mettaient en avant les aspects apparemment "écologiques" du projet : la production à partir de la biomasse — renouvelable — d'électricité revendue à EDF, et la récupération de la chaleur de la chaudière pour fabriquer des granulés de sciure, utilisés comme combustible dans les chaudières collectives et industrielles.

Mais lorsque nous avons visité le site d'AES, le projet était tout autre : le gazéificateur ne devait pas brûler du compost, mais les "refus de criblage", c'est-à-dire les morceaux de bois incorporés aux déchets verts et aux boues pour permettre le compostage, mais retirés ensuite du compost parce qu'ils ne se décomposent pas assez rapidement. Il fut également question de gazéifier des déchets de la filière bois locale (écorces, sciure...), et même du Miscanthus, une plante mi-bambou mi-maïs, à croissance très rapide et à fort pouvoir calorifique, dont on pourrait envisager la culture en Dordogne !

Les responsables d'AES nous ont donc surtout donné l'impression de vouloir faire "feu de tout bois", et qu'une fois le gazéificateur installé, on trouverait bien à l'alimenter pour pouvoir revendre et de l'électricité, et des granulés de sciure. Quant aux mauvaises odeurs, elles ne seraient plus éliminées par le gazéificateur, mais par un confinement de la zone de maturation et un temps de stockage plus court du compost "mûr"...

L'après-midi de ce 26 juin a été consacrée à la visite d'une installation pilote de gazéification à Moissanes, en Haute-Vienne. Nous y avons été reçus et guidés par le docteur J.-F. Deveau, un personnage très imbu de lui-même, qui commença par nous dérouler son curriculum vitae pour mieux espérer nous convaincre de ses compétences. La visite fut longue, studieuse, complète, technique, et à vrai dire plutôt assommante pour qui n'avait pas les compétences d'un Maurice Sarazin.

Que retenir de cette après-midi ? D'abord la conclusion de M. Sarazin : la gazéification n'est pas l'incinération, contrairement à ce que nous avons mis en avant en découvrant le projet d'AES. Mais cette phrase quelque peu rassurante ne doit pas pour autant nous endormir : la gazéification industrielle n'est pas sans poser plusieurs problèmes.

Le premier tient à la taille de l'installation de Moissanes. Il s'agit, du propre aveu du Dr Deveau, d'un "démonstrateur" : le but n'est pas de produire de l'électricité, mais de rechercher les produits propices à la gazéification, de régler le processus de

gazéification en fonction du combustible utilisé, et de former des personnels techniques au processus de gazéification. L'installation de Moissanes fonctionne sur des tonnages très réduits, et n'avait qu'une soixantaine d'heures de fonctionnement à son actif quand nous l'avons visitée. Ce qui faisait dire à Maurice Sarazin qu'il y avait un gouffre entre la gazéification à Moissanes, et celle qu'AES projetait à Saint-Paul-la-Roche à une échelle industrielle...

Une conclusion que l'on retrouve dans une enquête menée par Pierre-Marie Lemaire sur la gazéification, et publiée dans le quotidien Sud-Ouest du 10 janvier 2008 : « La production d'électricité par gazéification de la biomasse est une technologie nouvelle en France. (...) [Les promoteurs de la gazéification] s'appuient sur des exemples étrangers pour tenter de démontrer sa fiabilité et son innocuité. L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est pour sa part plus réservée. Faute de validation industrielle, elle appelle à une certaine prudence qui s'accorde mal avec la volonté du gouvernement d'aller vite. »

Un peu plus loin, on peut lire également une confirmation des craintes que nous avons déjà exprimées sur la rentabilité du procédé de gazéification, et sur les émissions atmosphériques dues à la combustion de la biomasse dans la chaudière du gazéificateur. « Selon l'ADEME, la gazéification, si elle n'est pas d'une grande rentabilité, émet une quantité plus faible (sic) de polluants atmosphériques que l'incinération classique. A condition toutefois que la matière première soit homogène et que la température de combustion dépasse les 1100°C. Et c'est là que le bât blesse. Car si l'on en croit la terminologie ministérielle, la biomasse va des déchets végétaux aux farines animales en passant par les boues de station d'épuration, les produits agroalimentaires périmés, "la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers", bref un inventaire qui fait craindre à ses opposants que la gazéification serve surtout à se débarrasser ni vu ni connu de tous les déchets dont on ne sait que faire. »

L'enquête de Sud-Ouest se termine par l'évocation du projet de gazéification à Saint-Genès-de-Lombaud, dans l'Entre-deux-Mers, où le combustible serait les marcs de raisins provenant de la distillerie Douence : « Inquiétude d'autant plus vive du côté de Saint-Genès que la distillerie a été épinglée pour des atteintes à l'environnement. » Quel crédit peut-on en effet accorder à des porteurs de projet de gazéification qui ont pollué sans vergogne ?

Alors quel crédit peut-on accorder au projet de gazéification porté par l'entreprise AES de Saint-Paul-la-Roche qui, au mépris de nombreux arrêtés préfectoraux, continue à empoisonner la vie de ses riverains depuis plus de 5 ans ?

Halte Incin' ajuste la voile

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. C'est la leçon principale que l'on retiendra de l'Assemblée générale d'Halte Incin', qui s'est déroulée le 8 décembre dernier. En effet, le contraste est saisissant entre l'année 2006, où Halte Incin' atteignait son nombre record d'adhérents et terminait dans une éblouissante forme financière (voir tableau page suivante), et l'année 2007, au cours de laquelle Halte Incin' a enregistré un nombre d'adhérents bien inférieur, et un résultat financier négatif.

Il faut dire que l'année 2006 doit beaucoup au Pr Belpomme, et à la conférence qu'il est venu faire à Périgueux : l'engouement du public avait été énorme, et s'était traduit par un grand nombre de (nouvelles) adhésions, et une participation financière à l'organisation presque digne du Téléthon ! L'année 2007, en

revanche, a été plus studieuse : pas de grands événements publics, mais un travail de fourmi autour du bouclage du Plan Déchets de la Dordogne, notamment au moment de l'enquête publique.

Mais les résultats de 2007 reflètent également le fonctionnement interne de l'association pendant l'année : on a en effet observé un éclaircissement des rangs du Conseil d'administration, qui s'est recentré sur une douzaine de personnes. Sans vouloir passer trop de temps à analyser ce phénomène, il faut en chercher les causes dans différentes directions. Bien évidemment, en premier lieu, le fait que la menace de l'implantation d'un incinérateur ne pèse plus directement sur la Dordogne. Mais aussi le fait que bon nombre des alternatives que

nous préconisons ont été prises en compte (au moins au niveau de l'intention) ; le fait que l'association a toujours reposé sur une poignée de militants très motivés qui finissent par s'es-souffler eux aussi ; le fait également que la situation politique actuelle est génératrice de morosité pour bon nombre de mili-tants.

Tout le Conseil d'Administration

Composition au 5 janvier 2008

1) PERSONNES MORALES (membres de droit) et leur représentant

ACAPEC (Ajat)

Vida ROMAIN

Accueil Paysan 24

Hélène DOUMENS-LEFÈVRE

A.D.D.C.I. (Causse de l'Isle)

Claude GROJANT

AgroBio Périgord

Véronique GAUTHIER-CLUZAUD

APPEL (Audrix)

Franck HAMON

A.V.E.C.I.C.M. (Salles, Gironde)

Simon HADJADJ

Le Tri-Cycle Enchanté (Bourdeilles)

Clément LEBUR

Les Amis de la Terre - Périgord

Martine FORNEL

PÉGASE Périgord-Limousin

Claude MICMACHER

Périgord et Avenir (Payzac)

Camille MOUILLEFER

Thiviers les Beaux Jours

Serge CARTEAU

Vivre à Saint-Capraise d'Eymet

Nadège UTEAU

Vivre en Mussidanais

Serge DOCHE

Vivre le Parc (PNR Périgord-Limousin)

Michel PUYRIGAUD

2) PERSONNES PHYSIQUES (élues par l'Assemblée Générale)

Philippe CLUZEAU	Claude LABETAA
Josette DELAGE	Solenne LE QUELLEC
Michèle ECUVILLON	Jean-François LYPHOUT
Laëtitia FAYE	Claudine MATHEY
Olivier GEORGIADÈS	Adriana WIEBENGA

Cependant, tout le monde a été unanime pour considérer qu'Halte Incin' ne doit pas disparaître. Il reste beaucoup à faire pour pérenniser les solutions inscrites dans le Plan Départemental Déchets : améliorer les collectes et le recyclage, développer le compostage, faire évoluer les habitudes de consommation vers la prévention de la production de déchets, réduire les comportements négatifs (brûlages, dépôts d'ordures non autorisés), amener les collectivités à mettre en place la redevance incitative — calculée sur la quantité de déchets non triés produits par les usagers.

En outre, Halte Incin' doit pouvoir être "réveillée", "réactivée" à la première alerte d'un retour possible vers l'incinération. Pour cela, il faut conserver une visibilité médiatique, et maintenir un nombre d'adhérents au moins égal à celui que nous avons aujourd'hui.

L'assemblée générale s'est donc prononcée en faveur d'une nouvelle organisation : le conseil d'administration ne sera réuni qu'à deux reprises pendant l'année à venir, le fonctionnement de l'association étant davantage délégué au bureau. En outre, pour ouvrir l'association à de nouvelles rencontres, Halte Incin' a décidé de faire des réunions de travail ouvertes aux adhérents, et communes avec les Amis de la Terre - Périgord, qui ont toujours été un partenaire privilégié de l'association. Chaque association reste libre de ses décisions, mais les moyens humains sont mis en commun.

Signalons un renouvellement du bureau, où la présidence passe de Pierre de Montaignac — qui l'a assumée avec un brio incontestable depuis la création de l'association, qu'il en soit vivement remercié ! — à Laëtitia Faye, autre cheville ouvrière de l'association, qui avait fait la preuve de son engagement en assurant le secrétariat d'Halte Incin' avec une discrétion au moins égale à son efficacité. C'est aussi avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que l'on voit arriver un représentant du Tri-Cycle Enchanté — une petite asso qui monte, qui monte, qui monte — dans le bureau d'Halte Incin'.

Halte Incin' a donc optimisé la voilure pour fonctionner efficacement par petit vent. Mais les projets ne manquent pas, et les bonnes volontés sont toujours les bienvenues, aussi modestes soient elles. Pourquoi ne pas venir nous donner un coup de main ?

Tout le Bureau

Elu le 5 janvier 2008

Présidente : Laëtitia FAYE

Vice-présidente : Michèle ECUVILLON

Vice-président : Clément LEBUR

Secrétaire : Adriana WIEBENGA

Secrétaire Adjointe : Vida ROMAIN

Trésorière : Solenne LE QUELLEC

Trésorière Adjointe : Martine FORNEL

Exercice	Nombre d'adhérents		Total recettes	Total dépenses	Résultat de l'exercice	Solde en fin d'exercice
	P. physiques	P. morales				
2002	58	/ 6	784,15	301,52	482,63	482,63
2003	182	/ 15	4 818,01	4 213,49	604,52	1 087,15
2004	287	/ 22	10 674,18	9 277,15	1 397,03	2 484,18
2005	161	/ 23	3 195,35	4 273,09	- 1 077,74	1 406,44
2006	319	/ 23	10 182,34	6 171,24	4 011,10	5 417,54
2007	189	/ 14	2 688,50	4 105,88	- 1 417,38	4 000,16

Tableau 1. Récapitulatif du nombre d'adhérents et des comptes (en euros) depuis la création de l'association.

DÉCOUVREZ LE COMPOST

SAMEDI

12

AVRIL

de 14h à 17h

Composter, c'est facile, écologique et économique! Pour vous aider à démarrer (ou à perfectionner) votre compost, Halte Incin' vous propose de rencontrer, samedi 12 avril, quelqu'un qui en fait déjà pour lui poser toutes vos questions.

Cette personne vous fera visiter son installation, vous fera profiter de son expérience et vous proposera un peu de documentation.

Comment procéder ?

1. Notez bien la date et l'heure des visites.
2. Repérez le lieu de visite le plus proche de votre domicile, à l'aide du tableau ci-dessous.
3. Passez un petit coup de téléphone à la personne indiquée, pour lui annoncer votre visite, et pour qu'elle vous explique comment se rendre chez elle.

Canton	Commune	Contact	Téléphone
Bergerac	Lembras	Lucienne RAZAFIMAHEFA	05 53 57 38 67
Bourdeilles	Bourdeilles	Asso LE TRI-CYCLE ENCHANTÉ	05 53 03 73 04
Bussière Badil	Saint Barthélémy de Bussière	Michel EVRARD	05 53 60 96 41
Excideuil	Saint Médard d'Excideuil	Gilbert GRIMAUD	06 81 32 82 19
Eymet	Saint Capraise d'Eymet	Bernard BRUGGEMANN	05 53 58 77 68
La Force	Saint Georges Blancaneix	Serge ZELNY	05 53 80 13 76
Montignac	Montignac	Denis et Dominique GAUTIER	05 53 51 92 33
Mussidan	Beaupouyet	Martine et Philippe FORNEL	05 53 81 71 60
Périgueux centre	Périgueux (lombricompost) Périgueux (compost)	Bertille FORNEL Isabeau RANÇON	05 53 08 62 21 05 53 45 27 56
Périgueux nord-est	Trélissac	Michel VALETTE	05 53 03 93 45
Ribérac	Vanxains	Jef VIVANT	05 53 91 22 29
Saint Astier	Montrem	Laurent PROVOST	06 14 64 85 41
Saint Aulaye	Saint Aulaye	Josette DELAGE	05 53 90 62 27
Sarlat	Saint André d'Allas	Pierre et Danielle MAZARS	05 53 29 47 55
Thiviers	Vaunac	Laëtitia FAYE	05 53 52 48 15
Villefranche de Lonchat	Villefranche de Lonchat	Philippe CLUZEAU	05 53 80 62 36

Si vous souhaitez adhérer à Halte Incin' pour l'année 2008, merci de compléter le bulletin ci-contre et de l'envoyer avec votre règlement (chèque à l'ordre de Halte Incin') à :

Halte Incin'
c/o Laëtitia Faye
24800 Vaunac

Pour les associations qui adhèrent pour la première fois, merci de nous faire parvenir une copie de vos statuts, ainsi qu'une délibération de votre instance décisionnelle indiquant la demande d'adhésion à Halte Incin'.

Bulletin d'adhésion pour l'année 2008

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél Fax

Mél

J'agis en mon nom propre

J'adhère à Halte Incin' pour l'année 2008, et verse à cet effet la somme de :

10 € 30 € (soutien) 5 € (étudiants, précaires, chômeurs)

J'agis pour le compte de l'association

L'association que je représente adhère à Halte Incin' pour l'année 2008 et verse à cet effet la somme de 20 €.

Date

Nouvelle adhésion

Réadhésion

Signature